



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/438

**Extension du périmètre des actes transmis électroniquement au contrôle de légalité.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La Ville d'Ajaccio, par le biais de la signature d'une convention locale avec la préfecture de Corse du Sud, a intégré le 07 décembre 2011, le dispositif ACTES.

Ce dispositif est conçu et conduit par le ministère de l'intérieur afin de permettre aux collectivités de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'état dans le cadre du contrôle de légalité.

Cette convention locale prévoit la transmission électronique d'une certaine catégorie d'actes soumis à l'obligation de transmission.

Soucieuse de s'inscrire dans la démarche de modernisation des collectivités locales par le développement de l'e-administration, d'accélérer et fiabiliser les échanges avec la préfecture, de réduire les coûts grâce à la transmission électronique des actes vers la préfecture et de s'inscrire dans une démarche protectrice de l'environnement, la Ville d'Ajaccio souhaite étendre cette convention afin d'intégrer dans ce processus de transmission les actes liés à la commande publique.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'étendre le périmètre des actes transmis électroniquement au contrôle de légalité aux actes liés à la commande publique.

D'autoriser Monsieur le maire à signer un avenant à la convention du 07 décembre 2011 pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État afin de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la « collectivité » télétransmis au « représentant de l'État » dans le département.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 21 décembre 2015 ;

#### **AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

D'étendre le périmètre des actes transmis électroniquement au contrôle de légalité aux actes liés à la commande publique. Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 07 décembre 2011 pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État afin de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la « collectivité » télétransmis au « représentant de l'État » dans le département.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Sous les signatures) Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151221-2015\_438-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**